

QUESTIONNAIRE POUR 2021
DE LA 1ÈRE COMMISSION D'ÉTUDE DE L'IAJ-UIM
« **L'ACCÈS À LA JUSTICE PENDANT LA PANDÉMIE DU COVID-19** »

1) La pandémie et la fermeture des tribunaux

a) Veuillez nous dire si les palais de justice ont été fermés, partiellement ou complètement, pendant un certain temps dans votre pays en raison de la pandémie. Si c'est le cas, veuillez indiquer approximativement durant combien de temps. Qui a décidé de cette fermeture ?

b) Pendant cette période de fermeture, le fonctionnement présentiel a-t-il été maintenu pour les cas urgents ? Les juges et les fonctionnaires du tribunal faisant partie des catégories à risque ont-ils été dispensés de travailler présentiellement? Quelles sont les conditions qui ont été prises en considération pour cette dispense?

c) Pendant que les bâtiments judiciaires étaient fermés, les juges et les fonctionnaires ont-ils travaillé de chez eux ? Si c'est le cas, veuillez indiquer si tous les juges et les fonctionnaires des tribunaux travaillaient à domicile ou seulement un pourcentage d'entre eux ; dans ce cas, merci d'en informer quel pourcentage exactement.

d) Après la réouverture des tribunaux, toutes les activités judiciaires sont-elles revenues à être présentes ou une partie du travail a continué à être effectuée en télétravail ?

e) Quelles sont les mesures de prévention qui ont été adoptées par le pouvoir judiciaire de votre pays en raison de la pandémie (désinfectant pour les mains, masques, etc.) pour la protection des juges, des fonctionnaires des tribunaux, des avocats, des parties et du public en général ?

2) La pandémie et le traitement numérique des cas

a) Avant la pandémie, les cas étaient-ils déjà traités numériquement dans votre pays ? Si ce n'est pas le cas, veuillez indiquer si cette mesure a été prise après le début de la pandémie.

b) Avant la pandémie, des actes procéduraux tels que les audiences, l'audition de témoins et les procès étaient-ils effectués par visioconférence ? Si ce n'est pas le cas, veuillez indiquer si cette mesure a été prise après le début de la pandémie.

c) Des mesures ont-elles été prises pour que les personnes qui n'ont pas un accès régulier à Internet puissent participer à des actes procéduraux virtuels ?

d) Pour l'exécution des actes judiciaires virtuels, l'équipement et une ligne internet haut-débit ont-ils été fournis aux juges et aux fonctionnaires des tribunaux ou ont-ils dû utiliser leurs propres ressources ?

3) La pandémie et l'indépendance judiciaire

a) Le pouvoir judiciaire de votre pays a-t-il été appelé à se prononcer sur la légalité des restrictions aux droits fondamentaux imposées en raison de la pandémie ? Si c'est le cas, donnez un exemple des mesures gouvernementales qui ont été contestées devant les tribunaux.

b) Les juges qui ont pris les décisions judiciaires sur les mesures restrictives imposées par le gouvernement de votre pays ont-ils été critiqués et/ou attaqués par les autorités ou même par le public en raison de leurs décisions ?

c) Un juge a-t-il fait l'objet d'une procédure disciplinaire dans votre pays suite à une décision qu'il a prise au sujet des mesures restrictives adoptées par le gouvernement en raison de la pandémie ?

d) Les juges et les fonctionnaires des tribunaux de votre pays ont-ils subi une baisse des salaires ou un retard dans le paiement de leurs salaires en raison de la pandémie ? Si c'est le cas, cette situation s'est-elle produite seulement pour les juges et les fonctionnaires des tribunaux ou pour le secteur public dans son ensemble ?

4) Concernant le sujet pour 2022, nous vous prions de choisir parmi les options suivantes:

a) Maintenir le sujet qui avait été décidé en 2019 – « Procédures disciplinaires et indépendance judiciaire » ()

b) Choisir un nouveau sujet ()

Si vous choisissez cette option, merci d'indiquer votre suggestion: _____